

Révolte contre les mensonges et les illégalités

Un dictateur plus classe ?

Le mois dernier, trois ans après le séisme du 12 janvier 2010, Haïti a fait une pause pour se souvenir et réfléchir. Cela peut sembler inconcevable vu les circonstances : l'épidémie de choléra a fait presque 8000 morts, environ 360.000 personnes vivent encore sous des bâches, la crise alimentaire a placé Haïti au troisième rang des

pays les plus touchés par la faim. Mais le sentiment que le problème majeur du pays est maintenant le gouvernement défectueux et vicié de Michel Martelly est de plus en plus fort.

Et pas seulement parmi les « suspects habituels » (militants de base, employés du secteur public, majorité marginalisée) mais aussi parmi les

commentateurs de tout bord, dans le secteur des affaires, de la magistrature et de l'église. Et même (à demi-mots en public, mais sur le ton de la confiance en privé) les officiels de l'ONU, voire certains des 'employeurs' de Martelly, les donateurs. Mais surtout, ne dites à personne qu'on vous l'a dit.

Dans un éditto publié le 1er janvier dans *Le Nouvelliste*, le quotidien principal en Haïti, Leslie Péan dresse la liste des facteurs précipitant « la décomposition de l'état », pour reprendre ses termes : népotisme, corruption, autoritarisme, enlèvements et meurtres. Or ce qu'il ne dit pas, c'est que ces mêmes facteurs sont de plus en plus souvent perçus comme le modus operandi de cet état, et que le gouvernement est dorénavant ouvertement associé à de flagrantes violations des principes et pratiques de la « bonne gouvernance » et de l'« état de droit », alors que ses donateurs le subventionnent pour qu'il les applique et les fasse respecter.

Les Haïtiens ordinaires sont, comme toujours, plus directs que les pseudo-intellos. Plusieurs membres de l'assistance ont tout simplement traité le Président Martelly de menteur lorsqu'il a promis, dans son discours a prononcé aux Gonaïves le Jour de l'Indépendance, d'augmenter la production alimentaire nationale à 70% de la consommation. « C'est 'du pain et des jeux' mais sans le pain, » a remarqué un observateur.

Mi-septembre, des milliers de gens ont défilé dans les rues du Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, pour dénoncer la corruption, les promesses non tenues, la vie chère et l'insécurité générale. Le jour suivant, des organisations populaires comme *Bare Yo !* (Au voleur !), *Louvri Je !* (Ouvrez les yeux !), *Van An Vante* (Le Vent qui Souffle) et *Siklòn* (Cyclone) ont organisé une parodie de procès. Le militant Élusca Charles, dans le rôle du juge siégeant, a écouté d'interminables témoignages accusant le Président de népotisme et de corruption, avant de le condamner, tout comme sa femme Sophia, son fils Olivier et son Premier Ministre Lau-

rent Lamothe, sur ces deux chefs d'accusation.

Dans les quatre derniers mois de 2012, des manifestations ont eu lieu un peu partout dans le pays. La grève générale ayant éclaté aux Cayes en septembre 2012 pour dénoncer la révocation de plusieurs juges était typique: la veille, le gouvernement avait tenté de soudoyer les meneurs, ne parvenant qu'à accentuer la colère générale et stimuler la participation.

En octobre et novembre, il y a eu des manifestations et des grèves à Gonaïves, Nippes, St Marc, Trou-du-Nord, Petit-Goâve, Fort-Liberté, Belladère, Jérémie et, bien sûr, Port-au-Prince. Bien que souvent assez petites, elles sont toutefois importantes car révélatrices des nouvelles alliances entre opposants de longue date et anciens partisans de Martelly. Tout ceci a culminé avec quatre jours de violentes manifestations à Jérémie pour protester contre l'arrêt des travaux de construction d'une nouvelle route Cayes-Jérémie par une compagnie brésilienne.

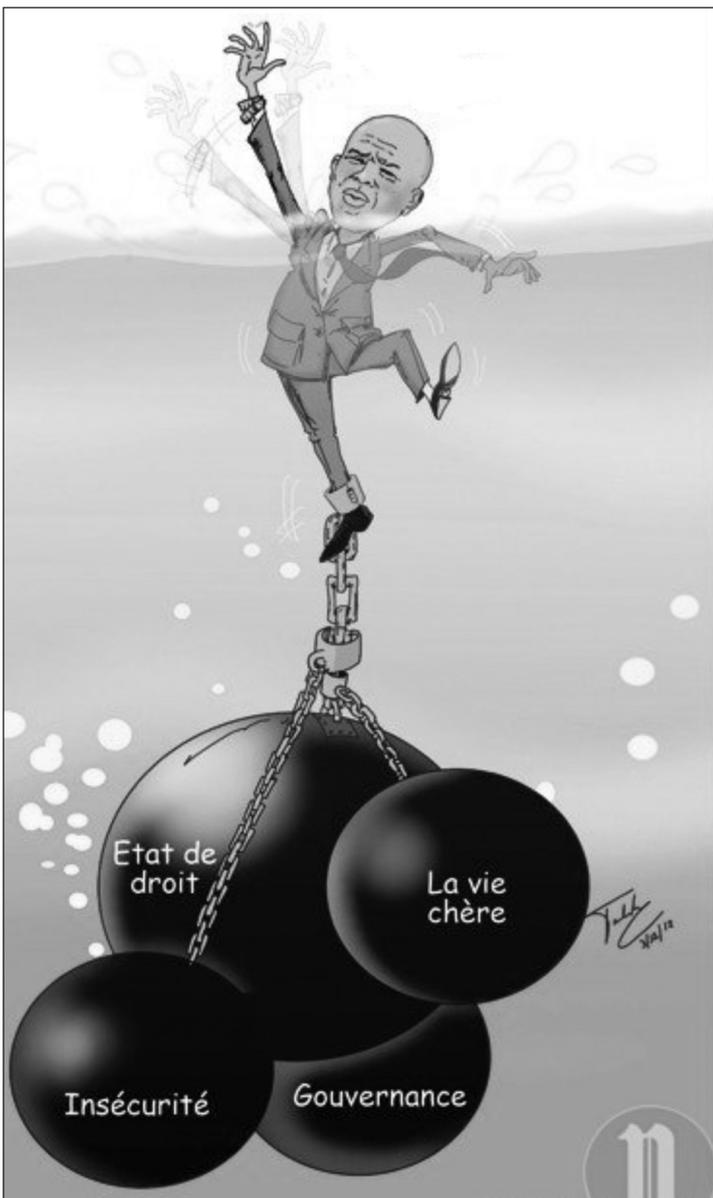
Le meurtre d'un jeune garçon par les forces anti-émeutes de la Police Nationale et le renvoi du Ministre de l'Intérieur, Ronsard Saint-Cyr, ont transformé le mouvement en des manifestations ouvertement anti-Martelly, au départ car l'on soupçonnait les fonds destinés aux travaux d'avoir été détournés, puis tout simplement contre les promesses non tenues. « Martelly a promis de construire un aéroport, une centrale électrique, des écoles... nous protestons contre les mensonges, » a conclu l'un des manifestants.

L'argent rentre, l'argent sort

Les Haïtiens font de plus en plus le lien entre les promesses, la réalité et les mensonges, et ceci sans distinction de classes, créant ainsi un nouveau potentiel politique. Tandis qu'en décembre, les enseignants entamaient leur troisième semaine de protestation, réclamant plusieurs mois d'arriérés de salaire, des rumeurs se répandaient comme quoi certains ministres moins proches

suite page 2 ►

Caricature: Teddy Mombrun, Le Nouvelliste 2012



Alourdi par ses propres abus, le Président Martelly vu par le dessinateur du *Nouvelliste* Teddy Mombrun. « Ce n'est pas un gouvernement, c'est une usine à argent pour la clique Martelly, » s'est plaint l'un des manifestants à Port-au-Prince.

Ceux qui savent où a disparu l'

Le 26 mai 2011, douze jours après son investiture à la présidence, Michel Martelly a fait sa première grande déclaration politique : le lancement du Fond National pour l'Éducation (FNE). Le but était simple : scolariser 1,5 million d'enfants haïtiens n'allant pas régulièrement à l'école avant la fin de son mandat de 5 ans. Répondant aux objectifs du Millénaire pour le Développement fixés par les Nations Unies, cette aspiration a été largement applaudie par les Haïtiens comme par les donateurs étrangers.

Les 360 millions de dollars nécessaires pour fonder cet ambitieux projet devaient provenir de surtaxes sur les communications téléphoniques et les transferts d'argent, puisant ainsi dans la relative richesse de la Diaspora haïtienne qui atteint plusieurs millions de personnes. Ceci aurait l'avantage de ne pas devoir introduire de nouvelles taxes ni, d'ailleurs, en collecter qui sont déjà établies, dans un pays où le non paiement des impôts par ceux qui sont suffisamment riches pour être imposables, n'est pas simplement la norme mais considéré comme un droit de base.

La fanfare qui a accueilli le lancement du FNE a étouffé beaucoup des questions vitales du moment concernant la légitimité du processus électoral ayant amené Martelly au pouvoir, son passé

de partisan d'un régime militaire brutal, de sérieux doutes quant à sa nationalité et donc son éligibilité à la présidence.

Les voix faisant remarquer qu'instituer unilatéralement un tel impôt sans l'approbation du Parlement était anticonstitutionnel, ou que cette surtaxe affecterait les plus pauvres de façon disproportionnée, puisqu'elle était de 1,5 dollar, qu'il s'agisse d'un envoi de 20 dollars à une famille peinant à se nourrir ou d'un transfert de centaines de milliers de dollars pour l'achat d'une compagnie ou d'une propriété, ont été totalement ignorées.

On ne savait pas non plus très bien qui seraient les principaux bénéficiaires : le Fond paierait-il les frais des écoles privées des Haïtiens mieux lotis, utilisant ainsi les versements faits aux plus démunis pour subventionner l'éducation des classes moyennes ? Et, dans un pays où presque les trois-quarts des enfants vont à des écoles primaires privées, le Fond subventionnerait-il simplement le développement des écoles privées au lieu de consolider le secteur public resté lamentablement inadéquat et manquant cruellement de fonds ?

Bien que la Banque Centrale (BUH) doive se charger de collecter l'argent sur les transferts, personne ne savait qui s'occuperait des surtaxes sur les communications internationales, ni

d'ailleurs selon quels termes. En dépit de cela, le Président assurait que le Fond serait géré de façon indépendante et transparente, citant comme garants le FMI et la firme Price Waterhouse Cooper chargée des audits.

Il s'est avéré que Martelly avait déjà un candidat tout prêt pour le rôle en la personne de Laurent Lamothe, son ancien partenaire en affaires et directeur de sa campagne électorale. PDG de la compagnie Global Voice, ce dernier savait fort bien à quel point ce système de surtaxe pouvait être rentable dans différents pays africains. Rentable pour lui et ses états-clients, évidemment. Réputée pour être dure en affaires, la compagnie de Lamothe aurait touché jusqu'à 50% de la valeur des surtaxes prélevées dans ce type de programmes.

On n'a eu presque aucune nouvelle du fonds jusqu'à septembre 2011, quand Gaston George Mérisier, Conseiller en éducation de la présidence, a annoncé que le FNE avait déjà accumulé 28 millions de dollars. Il a toutefois vite disparu que seuls 2 millions (l'argent provenant des transferts) étaient à la BUH. Le reste ayant été viré sur un compte de la CONATEL, régulateur des télécommunications nationales, et par là même fermé au moindre contrôle extérieur.

Du fait de cette absence de transparence la plus basique, il était impossible d'y voir clair parmi

► suite de la page 1

du président étaient soumis au même régime. Puis des histoires de chèques sans provision adressés à des ambassades et diplomates haïtiens à l'étranger ont circulé. S'il n'y avait plus d'argent pour les services de base ni pour les représentants triés sur le volet du gouvernement haïtien le plus subventionné que l'on ait jamais vu, où était-il passé ?

Les Haïtiens ne sont pas à court de suggestions. Le Président Martelly a passé 31 des 40 jours précédant la mi-décembre à l'étranger, généralement avec sa famille, jamais sans un colossal entourage. Il s'avère que les frais de voyage sont exorbitants : selon certains sénateurs, le Président empocherait 20000 dollars par jour pour lui-même, 10000 dollars pour sa femme, et 7500 dollars pour son fils, qui a un poste de conseiller officiel. Les ministres, conseillers, officiels et hommes d'affaires accompagnant le Président bénéficieraient d'un traitement un peu moins généreux.

Il est évidemment impossible de connaître la vérité puisque les demandes de comptes des parlementaires sont tout bonnement rejetées. Une chose est claire, toutefois : une large portion de l'argent gouvernemental est maintenant entre les mains des proches du Président nommés dans des bureaux privés, échappant ainsi à tout contrôle possible. *Ab*

Grangou, le programme de lutte contre la faim du gouvernement, géré directement par le bureau personnel de la Première Dame, n'en est que l'exemple le plus flagrant.

Tout ceci fait suite aux allégations avérées comme quoi le Président Martelly aurait reçu 2,5 millions de dollars de pots-de-vin grâce à des contrats de reconstruction passés avec la République Dominicaine (accusation qui n'a jamais été tirée au clair et restée sans réponse). « Ce n'est pas un gouvernement, c'est une machine à sous pour la clique Martelly, » s'est plaint l'un des manifestants à Port-au-Prince.

Il est tout aussi clair que soulever de telles questions coûte cher : si Martelly ne menace plus personnellement les journalistes lui posant des questions qui lui déplaisent, il ne manque pas de cerbères disposés à le faire pour lui, notamment parmi ses gardes du corps, constituant au mieux une équipe de sécurité privée, au pire le noyau d'une force paramilitaire.

La dernière arme de choix de l'administration est la poursuite en diffamation, une chose que la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme a décrit comme une tentative de criminaliser le discours ciblant les personnes impliquées dans les affaires d'intérêt public vu que la diffamation est passible de sanctions criminelles ainsi que civiles

selon la loi haïtienne. Sinon, ceux qui dérangent sont simplement jetés en prison.

Le 28 septembre, le Procureur Général de Port-au-Prince, Jean Renel Sénatus, a rapporté que le Ministre de la Justice, Jean Renel Sanon l'avait limogé pour avoir refusé d'arrêter 36 critiques du gouvernement, dont Mario Joseph, l'avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme que le HSG a fait venir à Londres l'an dernier. Sénatus a aussi révélé que le Président avait demandé à son conseiller judiciaire, Josué Pierre-Louis, de signer un mandat d'arrêt contre deux autres avocats, Newton St Juste et André Michel. Leur 'délit' consistait à avoir accusé la famille présidentielle et plusieurs ministres de corruption. « C'est exactement comme cela qu'a commencé Duvalier, » commente Mario Joseph.

Sénatus était le sixième Procureur Général de Port-au-Prince à être renvoyé en 18 mois, démontrant à quel point il est dangereux de ne pas s'en tenir aux directives 'légal' présidentielles. Josué Pierre-Louis, en revanche, s'est vite vu promu à la tête du Conseil Electoral Permanent, constitué de six membres et instauré de manière inconstitutionnelle, où il siège toujours en dépit des accusations de viol portées contre lui par Marie Danielle Bernardin, ancienne membre du personnel.



Faisant face à la dictature. Rencontre entre l'accolade à Jean-Claude Duvalier, 'Baby Doc' comme cela qu'a commencé Duvalier, » commente Martelly.

Au service de l'État

En décembre, le sentiment général d'insécurité avait atteint de nouveaux sommets pour l'Haïti du post-séisme. Tandis que les organisations de Défense des Droits de l'Homme publiaient des listes de plus

L'argent de l'école, levez la main

les estimations de la valeur du fonds, les chiffres variant considérablement selon qu'ils provenaient des médias de la Diaspora, des membres du Sénat haïtien, des organisations de la société civile, ou même du patron de Digicel, le plus grand opérateur de télécommunications, contribuable et employeur d'Haïti.

En janvier 2012, l'inquiétude s'accroissant, Martelly s'est vu obligé d'aborder la question du FNE et il a déclaré : « On n'a pas touché à un seul centime de l'argent...les gens qui m'entourent ne sont pas des voleurs...l'argent est tellement en sécurité que je ne peux rien vous dire à ce sujet. » Et pour s'assurer que rien ne soit révélé « à ce sujet », les avocats du gouvernement se sont mis à menacer les médias trop curieux.

Entre-temps, les inquiétudes de Digicel se sont vite envolées : peut-être concentraient-ils leur énergie sur le rachat imminent de leur unique concurrent de taille en Haïti, Voilà – transaction dans laquelle CONATEL a restreint son rôle de régulateur au minimum bien qu'ayant accordé à Digicel un quasi-monopole de la téléphonie cellulaire.

Malheureusement, une chose est là pour confirmer que l'argent du Fond n'a pas été dépensé : on ne peut voir aucun réel progrès dans le système éducatif haïtien. Si un certain nombre

d'élèves ont pris, pour la première fois, le chemin de l'école (beaucoup moins que ne l'affirme le gouvernement, cela dit, puisque les chiffres qu'il avance incluent les élèves qui fréquentaient déjà l'école publique), les écoles tant privées que publiques sont débordées face au déferlement d'élèves sans aucun soutien financier et auxquels elles ne peuvent fournir les choses de base – à commencer par les enseignants.

Depuis ce seul et unique commentaire de Martelly sur le fonds, rien n'a changé. La rentrée 2012-2013 a à nouveau été repoussée d'un mois par manque de fonds. Les enseignants continuent à protester pour réclamer des mois d'arriérés de salaire. Le manque de cadre légal originel du FNE signifie que ses recettes ne peuvent être transférées au Ministère de l'Education. Cet état de fait est maintenant institutionnalisé, car en raison des élections en souffrance, un tiers des sièges du Sénat est vacant et il n'y a pas de quorum : il est donc constitutionnellement dans l'incapacité de ratifier un cadre légal rétroactif.

Mais qu'en est-il de la véritable valeur du FNE ? En décembre 2012, alors qu'il était en Floride où, curieusement, il a choisi de faire son discours sur « l'Etat de la Nation » (Haïti, pas les Etats-Unis), Martelly a déclaré au *Miami Herald* que le FNE s'élevait à 16 millions de dol-

lars. Ce chiffre contrastait de manière assez dramatique avec le montant estimé lors du lancement (136 millions de dollars au bout de 16 mois), sans compter que CONATEL a déclaré, le 31 décembre, que le Fonds avait atteint 81 millions de dollars.

Cet écart s'explique-t-il par la quote-part prélevée par Global Voice sur les revenus de cette surtaxe ? Dans ce cas, n'importe lequel des chiffres cités plus haut impliquerait que ce pourcentage s'élève bien au-dessus des 50% empochés ailleurs dans le monde par Global Voice. Quelqu'un qui devrait être bien placé pour le savoir a, depuis le lancement du Fond, été promu au rang de Premier Ministre d'Haïti : Laurent Lamothe.

Pire encore, peut-être : le Fond est-il utilisé à d'autres fins, gouvernementales ou non ? Les caisses noires présidentielles ne sont pas si rares en Haïti – en fait, historiquement, elles constituent plutôt la norme. C'est exactement cette absence de transparence qui a permis aux Duvalier de faire du Trésor Public leur bourse personnelle. Comme se le demandent maintenant les Haïtiens : si un projet aussi symbolique que le FNE baigne dans pareilles opacités et mauvaise gouvernance, allez savoir ce qui se passe dans les domaines moins surveillés de cette administration... ■



Le passé et le présent – et avec le futur ? Le Président Martelly, 'Sweet Micky', donne l'argent, tandis que le fils de ce dernier, Nicolas Duvalier, 'Nico' attend en coulisses. « C'est comme ça que Mario Joseph en référence aux menaces, arrestations et abus constitutionnels

Photo : Associated Press

hommes se disant de la police haïtienne, ont enlevé Nicolas et Coralie Moscoso, enfants du banquier haïtien Robert Moscoso. Ils n'ont été libérés que sept jours plus tard, après une demande de rançon (restée impayée) de 2,5 millions de dollars. Mais Haïti a surtout été secoué par l'identité de l'homme qui a permis à la police de les retrouver et a avoué être l'un des chefs du gang de kidnappeurs, à savoir Clifford Brandt, 40 ans, fils de l'un des hommes d'affaires les plus riches du pays.

Quatorze autres personnes ont été arrêtées en même temps que Brandt, dont cinq policiers, et la police elle-même a affirmé que l'inspecteur Yves Michel Bellefleur était aussi l'un des chefs du gang. Bellefleur avait été ouvertement dénoncé pour avoir enlevé l'homme d'affaires Emmanuelle Jean-Louis en avril, mais a, semble-t-il, perdu toute protection dans ses propres rangs. Il a été assassiné par balles le 9 novembre, les tueurs conduisant une voiture portant la plaque 'Service de l'Etat' – l'identité de ceux qui souhaitent la faire taire est assez claire...

Pendant quatre semaines, le Président Martelly est resté étrangement silencieux. Et lorsqu'il a fini par parler, il a énoncé que cet incident prouvait l'efficacité de la police haïtienne. Pas exactement. Parmi les trois policiers mieux connectés que Bellefleur et arrêtés comme complices de

Brandt se trouvait Thébée 'Febe' Marc-Arthur, chef de l'unité de sécurité présidentielle (anti-embuscade) et ami proche de Martelly.

Renforçant l'impression de protection officielle, la famille Moscoso a déclaré qu'aucune procédure n'avait été engagée dans l'affaire jusqu'à ce qu'ils se plaignent aux autorités américaines qui, par l'intermédiaire du FBI, avaient forcé la main à quelques officiels.

Parmi les nombreuses preuves comme quoi Brandt était impliqué dans un gigantesque trafic d'armes se trouvait une carte d'identité délivrée par le bureau de la sécurité du Palais National l'identifiant comme 'Conseiller du Président'. « Conseiller en quoi ? En escroquerie ? » a plaisanté le présentateur d'une radio haïtienne.

Dénoncée comme fautive par un porte-parole du Palais, la carte a alimenté la conviction qu'il y avait criminalité officielle. En quelques jours, les étudiants dénonçant l'assassinat, par un policier, de l'étudiant d'économie Damaël D'Haïti avaient un nouveau cri de ralliement : « Les conseillers sont des kidnappeurs ! Les bandits sont au Palais National ! » Quelques jours plus tard, le Ministre de la Justice Sanon répondait en virant le substitut commissaire du gouvernement Gérald Norgaisse pour avoir

en plus longues d'agressions, d'enlèvements et de meurtres, les gouvernements canadien et américain conseillaient subitement à leurs ressortissants en termes on ne peut plus clairs d'éviter Haïti. La nouvelle est tombée alors que l'emblème de

la politique touristique dont le gouvernement se vantait tant, un hôtel 5 étoiles, ouvrait ses portes, rendant le contraste entre l'image et la réalité plus saisissant que jamais.

Dans ce *maelstrom*, un cas a retenu l'attention. Le 16 octobre, des

Publié par le Haiti Support Group, 49 Stanger Road, London SE25 5LD Tél : 0208 676 1347

Contact : info@haitisupportgroup.org

Design : Smith+Bell (www.smithplusbell.com)

Rédaction : Andrew Leak et Andy Taylor

Traduit de l'anglais par Marie Fournier

Texte original de Phillip Wearne et Andy Taylor

► suite de la page 3

relâché cinq étudiants arrêtés lors des manifestations.

De nombreux experts sont d'accord avec les étudiants. « Le Palais National est impliqué jusqu'au cou dans le dossier de kidnapping de Brandt et consorts », dit Pierre Espérance, directeur du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) qui a publié un rapport détaillé sur cette affaire en novembre. Et il ne s'agit pas uniquement de la perpétration du crime. Espérance explique que ce qui l'inquiète le plus dans l'immédiat touche à l'ingérence du gouvernement dans l'affaire pour « empêcher la justice de faire son travail. »

Les révélations sur l'affaire de kidnapping de Brandt ont déjà changé le jeu de façons multiples. On a toujours associé les enlèvements, comme beaucoup des autres problèmes de criminalité en Haïti, aux gangs pauvres provenant des bidonvilles et ayant des motifs politiques. L'affaire Brandt l'a révélé comme étant le crime de la classe des chemises blanches, et non pas des T-shirts, qu'il avait des ramifications dans son organisation et ses objectifs politiques jusque dans les plus hautes sphères, et des complices apparemment établis dans le Palais National.

Comment truquer des élections

Arrestations arbitraires, détentions illégales, agressions de la part des autorités, des criminels embusqués jusque dans les sphères officielles... Il n'est guère surprenant que Michel Forst, l'expert indépendant des Nations Unies pour les droits de l'homme en Haïti, se soit déclaré, au terme de sa mission d'évaluation en décembre, inquiet. « Il n'est pas concevable que dans un état de droit, les responsables de l'application des lois se sentent autorisés à ne pas respecter la loi, » a-t-il déploré, mentionnant l'impunité nationale généralisée.

Il suffit d'analyser un tant soit peu les changements judiciaires promis et décrétés par Martelly pour constater qu'il y a course au pouvoir plus qu'une réforme visant à concrétiser l'indépendance judiciaire inscrite dans la constitution. En juillet, le Conseil Supérieur du Pouvoir de Justice (CSPJ), l'organe de contrôle, de surveillance, de discipline et de délibération du pouvoir judiciaire, et de la nomination des juges, a enfin été établi.

Ceci impliquait de transférer nominativement les pouvoirs qui, depuis des décennies, étaient entre les mains du gouvernement à travers le Ministère de la Justice. Les nommés au CSPJ devaient donc être fiables, l'indépendance du Conseil vérifiée de manière convaincante. Or ces bonnes intentions ont été contreproductives. En deux mois, deux des membres du CSPJ avaient démissionné, se plaignant tous les deux du manque d'indépendance, et faisant remarquer que les occupants des postes clés continuaient d'être nommés par le Ministère, à qui ils devaient toujours des comptes.

Tout cela serait peut-être passé presque

naperçu si l'Exécutif n'avait pas demandé au CSPJ de sélectionner rapidement trois de ses membres pour siéger au Conseil Electoral Permanent (CEP). Cet organe devait, à terme, remplacer le Conseil Electoral Provisoire (fâcheusement aussi appelé 'CEP') qui contrôlent les élections haïtiennes depuis environ 25 ans.

Le choix a sans doute été rapide; il légitime, sans aucun doute. Quatre des membres, seulement, ont sélectionné trois d'entre eux pour devenir membres du CEP, ignorant le quorum constitutionnel de cinq pour tout vote du CSPJ. Ceci a eu lieu sous Anel Alexis Joseph qui, comme c'est stipulé dans la constitution, est aussi à la tête de la Cour Suprême, poste pour lequel il est en fait inéligible puisqu'il avait dépassé la limite d'âge de 65 ans quand il a prêté serment. Les deux collègues de Joseph à la Cour Suprême étaient également illégitimes car ayant été nommés par Martelly sans l'approbation du Sénat requise.

Personne n'est plus sensible à la nécessité d'avoir un Conseil Electoral accommodant que Martelly. C'est l'organe qui l'a placé en 3e position lors du premier tour des élections présidentielles en 2010, juste en-dessous du candidat du gouvernement, et a refusé d'ajuster ses voix pour lui assurer une place dans la compétition entre les deux candidats sortants au deuxième tour jusqu'à être mis sous immense pression par des représentants de la « communauté internationale ».

Ayant limogé le conseil électoral provisoire par décret présidentiel en décembre 2011, Martelly a depuis fait de son mieux pour le remplacer selon ses propres spécifications, sans le moindre égard pour la légalité. En plus des trois nominations judiciaires, trois autres candidats doivent être proposés par l'Exécutif (Martelly lui-même), et trois par le corps législatif. Mais le Sénat n'ayant pas atteint le quorum (puisque, pour un tiers de ses sièges, le gouvernement n'a pas organisé d'élections), le corps législatif ne peut légitimement nommer personne.

A la fin de l'année, le Président Martelly avait simplement insisté pour qu'un CEP de 6 membres soit considéré comme légitime. Si cela ressemble fortement à un effort flagrant pour contrôler la machine électorale en faveur de ses candidats, c'est que c'est le cas. Et ses propres changements constitutionnels signifient que lors des prochaines élections présidentielles, au moins, ce candidat pourrait maintenant bien être Michel Martelly lui-même, bien que la constitution de 1987 précise qu'un président sortant ne peut se succéder à lui-même.

Coup constitutionnel de Martelly

Le Président Martelly a finalement promulgué ces changements constitutionnels controversés en juin 2012. Dans l'inter-

minable liste des décisions renforçant ses pouvoirs et abrogeant ceux du Parlement, il y a une clause faisant du Premier Ministre le Président au cas où ce dernier viendrait à démissionner. Tout Premier Ministre devenant président doit ainsi organiser des élections dans un délai de quatre mois, et ces quatre mois comptant dorénavant comme un mandat présidentiel complet. Ceci permettrait donc à Martelly d'être ré-élu dans les quatre mois suivant sa démission.

Un Premier Ministre dont la nomination n'a maintenant plus à être ratifiée par le Parlement à aucun stade, ni pour la nomination originelle ni pour devenir Président, faciliterait le processus. Et ceci s'accompagne d'un contrôle présidentiel sur le budget particulièrement accru. Il n'est maintenant plus légalement requis de soumettre au parlement ni budget détaillé, ni comptes précis justifiant les dépenses.

Et, comme si cela ne suffisait pas, les nouveaux amendements incluent aussi l'abrogation de l'Article 297, article capital de la Constitution de 1987 puisqu'il révoquait quatre lois spécifiques considérées comme la base légale du Duvaliérisme, dont celle qui a établi la Cour de la Sécurité d'Etat ainsi que cette loi de 1969, typique de Duvalier, abolissant « toutes les doctrines importées », définies, à plusieurs reprises, comme incluant toute liberté de pensée ou d'expression et d'association.

Si beaucoup des Haïtiens ne sont pas conscients de ces changements constitutionnels, c'est pour une bonne raison : Martelly n'a, à ce jour, publié ni ces changements ni la nouvelle constitution en créole, ce qui constitue, en soi, une violation de la constitution.

L'absence de toute réaction de la communauté internationale était, malheureusement, entièrement prévisible. Le Département d'Etat Américain, en particulier, a demandé à Martelly de faire passer ces « réformes » constitutionnelles en réponse à la « paralysie » politique d'Haïti. Or, cette paralysie s'explique évidemment en partie par le fait que les donateurs étrangers se sont montrés incapables d'exiger que les principes clés de la constitution de 1987, à savoir un contrôle véritable des pouvoirs présidentiels et une décentralisation des budgets et des prises de décision, soient appliqués.

Peu de temps après avoir été nommé coordinateur spécial pour Haïti en 2010, l'Ambassadeur Tom Adams a annoncé qu'il avait posé à tout son personnel une question simple : pourquoi Haïti et la République Dominicaine, si similaires, politiquement et économiquement, il y a 50 ans, avaient-elles pris des chemins si opposés ?

« La seule réponse qu'ils ont pu trouver est que la République Dominicaine a bénéficié de dictateurs plus classe, » a-t-il déclaré. Quand on lui demanda si Martelly, qui venait de devenir président grâce à une intervention étrangère flagrante en sa faveur, était donc un dictateur plus classe, il a rejeté la question, mais pas l'hypothèse. Pas étonnant. ■